



TRANSPORT DE MARCHANDISES TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR(TRICE) DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS VEHICULES

CONTEXTE :

Le Référentiel Emploi Activités Compétences (REAC), le Référentiel de Certification (RC), définissent les modalités de formation et de validation des titres professionnels de conducteur. Le titre professionnel permet de conduire des véhicules lourds dès l'âge de 18 ans avec les permis des catégories C et CE (au lieu de 21 ans).

PRÉ-REQUIS :

Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Posséder le permis C en cours de validité. Possibilité d'accès à la formation aux personnes possédant déjà le permis CE. Être âgé de 18 ans.

DURÉE DE BASE : 280 heures

PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne désireuse d'exercer le métier de conducteur routier de marchandises, en transport public comme en transport privé sur véhicule porteur.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Préparer les épreuves et obtenir le Titre professionnel.
Obtenir le permis CE pour les candidats qui ne l'ont pas à l'entrée en formation.
Être capable de répondre à l'activité type du titre professionnel : Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec tout type de véhicule d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou E-Learning.
En piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commande pour la conduite.

DISPOSITIFS DE SUIVI :

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS :

Examen et validation par un jury professionnel, et par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION :

Formateurs agréés.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION :

Au sein d'une agence City/Pro.

CONTENU DE LA FORMATION :

COMPETENCE 1 :

- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.

COMPETENCE 2 :

- Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules.

COMPETENCE 3 :

- Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique tout type de véhicule d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises.

COMPETENCE 4 :

- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier national et international de marchandises.

COMPETENCE 5 :

- Prendre en charge et livrer la marchandise.

COMPETENCE 6 :

- Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule.

COMPETENCE 7 :

- Prévenir les risques et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation.

COMPETENCE 8 :

- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.

COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI :

- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi.
- Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises.

SESSION DE VALIDATION.